

---

## L'Equipe d'Abri d'Urgence – Haiti Seisme

---

Réunion du 7 Octobre 2011, 15h – 17h. – Salle Da Costa – Logbase - Port au Prince

### Participants:

IFRC, World Vision, IOM, PU-AMI, French Red Cross, IEDA Relief, UNOPS, Tearfund, ACTED, CARE, USAID/OFDA, HI, ASB, CRS, IRC, WSM, KayTek, JP/HRO, Architecture For Humanity, le Gouvernement haïtien.

### Plan d'actions:

1. Le responsable du cluster recommandera la construction de 37 000 abris temporaires (T-shelters) additionnelles dans le cadre du CAP 2012
2. Le responsable du cluster devra établir le contact avec UNHabitat pour harmoniser la collection de données sur les solutions de relogement.
3. Le responsable du cluster devra établir le contact avec la DPC et autres entités gouvernementales et les inviter à la prochaine réunion du cluster.
4. Le Gouvernement devra consentir à la solution d'abris temporaire en tenant compte du fait que les solutions permanentes ne sont pas encore au point ou qu'elles prendront beaucoup de temps (particulièrement dans les milieux ruraux et quelques milieux urbains).
5. L'unité de Gestion de l'Information va établir le contact avec les partenaires en vue de collecter les points GPS des abris temporaires et d'autres informations pour permettre une vue d'ensemble compréhensible et détaillée de la quantité d'abris temporaires construits.

Compte rendu qu'il s'agissait de la première réunion d'abri d'urgence suite à la passation des activités d'abri et des responsabilités de gestion de l'information de UNHABITAT à OIM. M. Clément Bélizaire, représentant du Gouvernement d'Haïti, administrateur du projet 16/6, était présent à cette réunion.

La réunion a débuté avec l'enregistrement et la présentation des participants pendant que circulaient des copies de la note sur l'unification du cluster Abri d'Urgence et CCCM. Les points suivants étaient à l'ordre du jour :

1. **Unification du Cluster CCCM et Abris/NFI (Organigramme attaché à l'email);**
2. **Présentation des dernières données relatives aux abris transitoires (présentation attachée à l'email);**
3. **CAP 2012 pour Cluster Abri d'Urgence et NFI;**
4. **Méthode de collection de données**

### **1. Unification du Cluster CCCM et Abris/NFI (Organigramme attaché à l'email):**

Première discussion sur l'unification des clusters d'Abris et CCCM. Le responsable du cluster a présenté la structure nouvellement unifiée (un coordonnateur du cluster, un SAG unifié mais toujours deux secteurs séparés – CCCM et Abris – afin de maintenir l'expertise dans les deux secteurs)

---

### **2. Présentation des dernières données relatives aux abris transitoires (présentation attachée à l'email):**

Un rapport détaillé suivi d'analyses concernant Abri et NFI a été présenté:

#### **a. Progrès dans les activités d'abris temporaires en 2011**

94 879 abris provisoires ont été construits au total (chiffre Août 2011) sur une planification initiale de 113,399 pour 2011. Ce qui représente 84% d'abris transitoires installés.

#### **b. Evolution de la quantité des personnes déplacées des camps**

La DTM de Juillet 2011 évalue à 594,000 le nombre de personnes vivant dans les camps. Soit une baisse globale (depuis la première DTM en 2010) de plus de 60%. Si ce même échantillon de départs spontanés sans aides additionnels de la communauté internationale continue, une baisse 5 à 6% tous les deux mois peut être attendue (cette hypothèse ne prend pas en compte les facteurs extérieurs)

#### **c. Progression dans la réparation de maisons au cours de 2011**

En août 2011, 6 545 maisons sur 12 803 projetées avaient été réparées. De plus, 4 592 maisons ont été construites sur un objectif initial en 2011 de 11 697 maisons permanentes (chiffre août 2011).

#### **d. Options de logement pour 2012 et après**

Trois différentes projections de coûts/timing ont été présentées en vue d'ouvrir un débat sur le problème. Ces options sont à retrouver dans le document annexé.

---

### **3. CAP 2012 pour Cluster Abri d'Urgence et NFI:**

- La DPC (Direction de la Protection Civile) n'était pas présente à la réunion et il a été suggéré que le coordonnateur du cluster les invite à la prochaine réunion.
- Les autorités locales préfèrent des maisons permanentes aux abris transitoires.
- Les agences qui installent encore des abris transitoires peuvent terminer leurs projets. Le gouvernement aurait évidemment préféré le logement permanent, mais selon les circonstances et les zones (les provinces et dans des zones urbaines spécifiques) les abris transitoires peuvent être utilisés.

- L'abri transitoire doit être considéré comme l'une des solutions dans les options de relogement pour ceux qui vivent dans les camps.
- Le terme d'Abri Transitoire (T-Shelter) est devenu un terme polarisant avec appellations comme solution facile de logement. Il a été alors suggéré de travailler sur une autre définition.
- M. Belizaire annonce la décision du gouvernement d'établir une Agence du Logement. Cette institution aura trois branches: une se concentrera sur la reconstruction des bâtiments gouvernementaux dans la ville de P-au-P. Une autre serait en charge de l'assistance technique dans les solutions de logement et enfin une administrera et coordonnera les projets de retour et de relocalisation (une expansion du projet 16/6)
- Le CAP devra inclure un objectif de 30 à 40,000 abris temporaires en 2012 pour combler les vides dans les provinces et des cas particuliers dans les zones urbaines.
- Le SAG (Strategic Advisory Group) devra réviser le projet de logement soumis pour le CAP.
- M. Belizaire propose l'organisation de réunions du SAG avec le Gouvernement et invite le cluster à se rencontrer dans les bureaux de FAES pour une prochaine occasion.
- ACTED avait soulevé le problème ayant rapport avec des matériels de logement transitoire bloqués en douane.

---

**4. Méthode de collection de données:**

- Il est nécessaire de rationaliser la gestion du système d'information en essayant d'unifier le format entre Cluster Abri et Logement & Quartier pour maintenir la mise à jour des informations additionnelles : subvention loyer, renforcement et amélioration des logements temporaires.

---

**5. Autres points :**

Le Coordonnateur du Cluster annoncera la date, l'heure et le lieu de la prochaine réunion sous peu.